

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **30 juin 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Frédéric SÉRAGER, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Philippe COUDERC (représenté par Christian FRICOT), Géraud DELPUECH (représenté par Catherine AMALRIC), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Frédéric SÉRAGER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Guy SENAUD, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_055 : FINANCES / APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE L'OFFICE DU TOURISME

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Par délibération n° 2009/195 du 5 novembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) autorisait la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial en charge de la gestion et du fonctionnement de l'Office de Tourisme.

Par convention d'objectifs validée par la délibération n° DEL_2019_168 du 17 décembre 2019, et après la modification des statuts de l'EPIC approuvée par les délibérations n° 2015/128 du 14 décembre 2015 et n° 2016/106 du 26 septembre 2016, la CABA a délégué à l'Office de Tourisme les missions :

- d'accueil et d'information des touristes,
- de promotion touristique,
- de coordination des interventions des partenaires,
- d'élaboration et de mise en œuvre de la politique locale du tourisme,
- de commercialisation des produits et prestations,
- de gestion de la taxe de séjour.

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le Budget Primitif 2022 de l'EPIC « Office de Tourisme », tel que délibéré par son Comité de Direction en date du 13 avril 2022.

Ce budget ainsi établi traduit dans ses autorisations et ses équilibres les orientations fixées conventionnellement et doit permettre de poursuivre dans les meilleures conditions les missions confiées à l'EPIC.

Il est proposé, conformément à la position retenue par les représentants de la CABA au sein du Comité de Direction, de donner un avis favorable au Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » tel qu'il a été approuvé le 13 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif de l'EPIC « Office de Tourisme » pour l'exercice 2022, tel que joint en annexe, suite à la délibération de son Comité de Direction en date du 13 avril 2022.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.